



ACTE D'ENGAGEMENT

Elaboration d'un schema d'organisation de la compétence GEMAPI à l'échelle du SAGE Ouest Cornouaille

Marché public de prestations intellectuelles

Marché à procédure adaptée passé en application des articles 28 et 72 du Code des Marchés Publics.

Maître de l'Ouvrage : Syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille

Objet du marché : Elaboration d'un schema d'organisation de la compétence GEMAPI à l'échelle du SAGE Ouest Cornouaille

Lot Unique

Cet acte d'engagement

- Correspond à la solution de base de la consultation
- Correspond à une variante, précisez laquelle :

En cas de variantes, le candidat présentera les propositions de manière distincte (un acte d'engagement pour l'offre de base et un acte d'engagement spécifique par variante).

Remise des offres :

Date limite de réception : 20 janvier
Heure limite de réception : **16 heures**

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics :
Monsieur Le Président du **Syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille**

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur Le Receveur du centre des finances publiques de Pont l'Abbé

ARTICLE 1

Nous soussignés, **Erreur ! Référence non valide pour un signet. Erreur ! Référence non valide pour un signet. Erreur ! Référence non valide pour un signet.**

Erreur ! Référence non valide pour un signet. Erreur ! Référence non valide pour un signet.
Code APE : Erreur ! Référence non valide pour un signet.

N° de SIRET (14 chiffres) : Erreur ! Référence non valide pour un signet.

- après avoir pris connaissance des pièces constitutives du présent marché, mentionnées par ordre de priorité décroissante ci-dessous et après les avoir acceptées, à savoir :

a) Pièces particulières :

- Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.T.P.)
- mémoire justificatif

b) Pièces générales :

Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) de Prestations Intellectuelles applicables aux marchés publics ; valant CCAP

Le prestataire déclare bien connaître les pièces. Celles-ci, bien que non jointes matériellement au marché, sont réputées en faire partie intégrante.

- après avoir fourni l'ensemble des documents requis à l'appui de notre candidature,

- nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à honorer les obligations qui nous incombent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2 - PRIX

Le présent marché est conclu en euros (€).

Calcul de la rémunération

Tranche ferme

Prestation	Prix en € HT	Taux de TVA appliqué	Prix en € TTC
Etudier le transfert de la compétence GEMAPI			

Tranche conditionnelle

Prestation	Prix en € HT	Taux de TVA appliqué	Prix en € TTC
Etudier les conséquences pour le syndicat mixte du SAGE			

Total tranche ferme + tranche conditionnelle

Prestation	Prix en € HT	Taux de TVA appliqué	Prix en € TTC
TF+TC			

Sous-traitance

La sous-traitance de certaines parties du marché pourra s'effectuer sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 112 à 117 du Code des Marchés Publics.

Les conditions d'acceptation des sous-traitants et l'agrément de ses conditions de paiement constituent des obligations prévues par l'article 3 de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée relative à la sous-traitance.

L'annexe que nous accolons au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par un sous-traitant payé directement, le nom de ce sous-traitant et les conditions de paiement du contrat de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans cette annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant pourra présenter en nantissement.

Cette annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

Erreur ! Référence non valide pour un signet.

(en lettres) :

Erreur ! Référence non valide pour un signet.

(en chiffres) :

Le montant maximal de la créance que nous pourrions présenter en nantissement est ainsi de :

Erreur ! Référence non valide pour un signet.

(en lettres) :

Erreur ! Référence non valide pour un signet.

(en chiffres) :

ARTICLE 3 - DURÉE et DÉLAIS

Durée du marché :

Le marché (tranche ferme + tranche conditionnelle) est conclu pour une durée de 24 mois à compter de la notification (sans compter les périodes de validation par le maître d'ouvrage).

Délai d'exécution :

Les délais d'exécution des tranches conditionnelles courent à compter de la notification de la tranche.

A compter de la notification du marché par le Maître d'ouvrage, le bureau d'études disposera des délais suivants pour l'exécution des différentes missions :

- Date prévisionnelle de début des prestations : février 2017
- Restitution de la tranche ferme : Date de notification + 8 mois.
- Restitution de la tranche conditionnelle : Date de notification + 2 mois

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

a)

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de

- sous le numéro

- code banque code guichet

- clé

- à

- dans la monnaie de règlement suivante : l' euro

b) Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire, qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire.

Ces paiements seront libératoires vis à vis des entrepreneurs groupés solidaires.

c) Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

1er contractant	- Au nom de : - Domiciliation : - Agence : - Code banque : - N° de compte :
2ème contractant	- Au nom de : - Domiciliation : - Agence : - Code banque : - N° de compte :
3ème contractant	- Au nom de : - Domiciliation : - Agence : - Code banque : - N° de compte :

Toutefois, le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

J'affirme / nous affirmons, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

a) mes / nos torts exclusifs, ne pas tomber

b) ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens / nous intervenons ne tombe pas

c) ses torts exclusifs, que le groupement d'intérêt économique pour lequel j'interviens / nous intervenons, ne tombe pas

d) leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles j'interviens / nous intervenons ne tombent pas

• sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52-401 du 14 Avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi 78-753 du 17 Juillet 1978 (article 49 du Code des Marchés Publics)

• sous le coup des interdictions visées aux articles du Code des Marchés Publics,

• sous le coup d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays.

Les déclarations similaires des sous-traitants recensés dans les annexes sont jointes au présent acte d'engagement.

Article 5 - AVANCE

Une avance pourra être accordée au titulaire du marché selon les conditions suivantes :

- 10 % du montant de la tranche ferme à la notification du marché
- 40% du montant de la tranche ferme à la restitution des scenarii
- 50 % du montant de la tranche conditionnelle à la notification du marché concernant la tranche conditionnelle

Article 6 - RESILIATION EN CAS D'INEXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS

Le marché est résilié en cas d'inexactitude des renseignements fournis par le candidat retenu concernant sa situation sociale, fiscale, judiciaire et pénale.

A Erreur ! Référence non valide pour un signet.Erreur ! Référence non valide pour un signet., le Erreur ! Référence non valide pour un signet.

Signature(s) et cachet(s) de l'(des) entrepreneur(s),

A, le

Le représentant de la personne publique :